



ÉGYPTE

Fiche-pays 2018-2019

| | |
|--|--|
| Nombre de postes offerts | 4 |
| Conditions générales | <p>Seules sont recevables les candidatures d'étudiants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • de nationalité française ; • résidant en France (sauf personnes en enseignement à distance ou effectuant une mobilité à l'étranger, ex : Erasmus +) ; • inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur français en 2017-2018 ; • ayant effectué leur scolarité secondaire (collège et lycée) dans un établissement français, en France ou à l'étranger ; • âgés de 20 à 30 ans au 31/12/2018 ; • ayant une connaissance de l'arabe permettant de faire face à la vie quotidienne ; <p>Les candidats étant actuellement assistants de langue avec le CIEP ou l'ayant été par le passé ne peuvent pas postuler pour la République arabe d'Égypte</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Il n'est pas possible de poser sa candidature pour plusieurs pays. Le non-respect de cette règle entraîne l'invalidation immédiate des candidatures. ➤ Tout dépôt de candidature vaut pour engagement et les désistements éventuels devront être justifiés, sous peine de ne plus pouvoir postuler au programme ultérieurement. ➤ Le CIEP informera les étudiants de la suite donnée à leur candidature à partir du mois de mai 2018. |
| Disciplines | <p>Au moment du dépôt du dossier, avoir validé au minimum une L3 dans une des disciplines suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • FLE, sciences du langage, Linguistique, etc. ; • LLCE, LEA ; • Sciences de l'éducation, Préparation aux métiers de l'enseignement et de la formation, etc. ; <p>Les candidatures des personnes ayant un profil FLE seront particulièrement appréciées. De même, les candidatures des personnes titulaires d'un M1 ou M2 seront privilégiées.</p> |
| Villes ou régions d'affectation | Le Caire et Alexandrie |
| Établissements | Ecoles bilingues francophones à programmes égyptiens, toutes labellisées LabelFrancEducation (Niveaux primaire, collègue, lycée). Possibilité que l'assistant soit affecté dans 2 établissements |



ÉGYPTE

| | |
|--------------------------------------|---|
| Durée du contrat | 7 mois (1 ^{er} octobre 2018 - 30 avril 2019) |
| Temps de travail et de congés | 12 à 15 heures par semaine Congés selon le calendrier scolaire local |
| Rémunération mensuelle | 9300 livres égyptiennes soit environ 450 euros (la conversion en euros est susceptible de varier selon le taux de change) L'assistant a le statut de stagiaire dans l'établissement d'accueil. |
| Aide à l'installation | Les écoles s'engagent à loger gratuitement les assistants. Les frais de voyage et de nourriture sont à la charge de l'assistant. |
| Visa | Visa pris en charge par l'Institut français en Egypte. |
| Couverture sociale | L'assistant devra impérativement souscrire, à ses frais, une assurance maladie-décès-rapatriement et de responsabilité civile. |
| Réunion d'information | Une réunion d'accueil et d'information sera organisée début octobre 2018, à l'Institut français d'Egypte, au Caire. |
| Informations diverses | Pour toute question concernant les différentes réglementations en vigueur (visa, douane, circulation automobile...), il convient de s'adresser aux services consulaires : Ambassade d'Egypte à Paris : http://www.ambassade-egypte.fr/ Ambassade de France au Caire : https://eg.ambafrance.org/ |
| Validation du séjour | Certaines universités, dans le cadre de leur autonomie, valident le séjour à l'étranger sous forme d'ECTS. Renseignez-vous auprès de votre UFR ou département et sur le site internet du CIEP : www.ciep.fr/assistantfr/validation.php |